



Preventech Consulting est un cabinet-conseil dédié à l'amélioration des conditions de travail, organisé autour de 3 pôles :

- Sécurité au travail
- Ergonomie
- QVCT



# Analyse biomécanique

## CONTEXTE

Face aux troubles musculosquelettiques, aux accidents du travail ou à l'absentéisme, dans un contexte de postes physiquement contraignant, l'analyse biomécanique permet d'identifier les contraintes liées aux postes de travail.

## OBJECTIFS

- ▶ Améliorer la compréhension des facteurs biomécaniques à l'origine de la pénibilité ou de maladies professionnelles : l'analyse biomécanique permet d'identifier précisément et de quantifier les facteurs biomécaniques – gestes, angulation, intensité, postures, port de charge – qui peuvent être délétères pour la santé et la sécurité des salariés.
- ▶ Construire des actions de prévention : définir un plan d'action de prévention primaire, secondaire et tertiaire permettant de diminuer la sollicitation biomécanique des postes de travail.
- ▶ Concevoir un outil ou un poste : à travers la compréhension des contraintes et leur comparaison aux limites physiologiques humaines.

## MOYENS

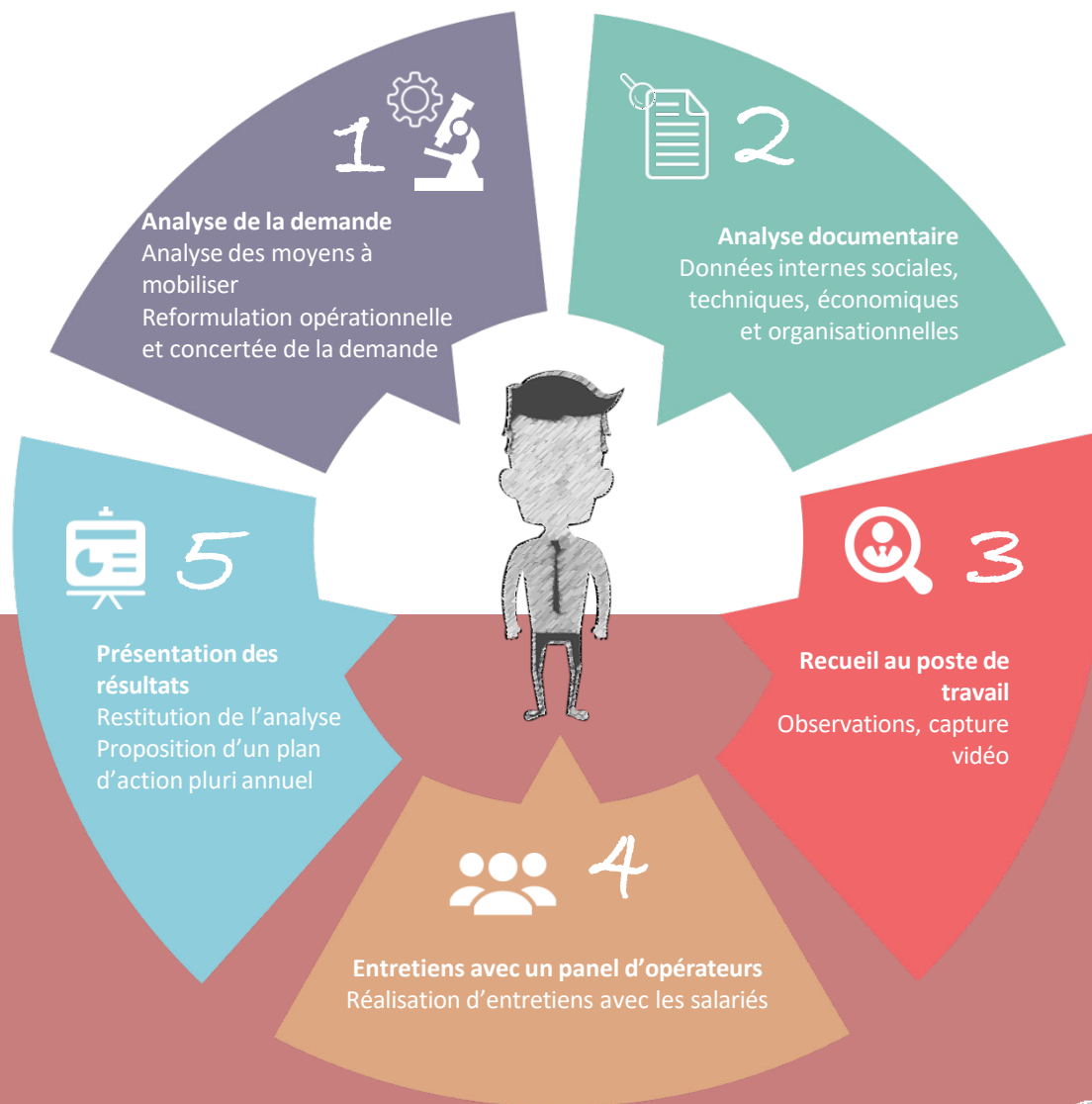
- ▶ **Intervenants** : Ingénieurs Ergonomes, Ergonomes européen,
- ▶ **Outils** :
  - Outils de capture des mouvements : à travers l'utilisation d'outils informative, type Captiv, permettant de mesurer, durant l'exécution du travail, les angulations des gestes et des postures.
  - Observations des postes de travail : qui est un recueil systématisé, à l'aide d'une grille d'observation
  - Entretiens avec un panel d'opérateurs : l'ergonome analyse ainsi la partie non observable de l'activité, c'est-à-dire la prise et le traitement de l'information, et les déterminants qui conduisent l'opérateur à adopter les gestes et les postures adoptées.
  - Sketchup Trimble : logiciel de représentation 3D pour de la simulation 3D permettant de d'imager nos préconisations d'aménagement
  - Appareils de mesure : Sonomètre, Luxmètre, Télémètre, Podomètres, etc.



La durée de l'étude varie en fonction du nombre de salariés, du nombre de postes



Le plan d'action mixe des actions macro, comme des formations/sensibilisation, des outils de suivi ...; Des actions méso, comme des analyses ciblées sur un secteur de l'entreprise pour affiner les résultats; Des actions micro, avec l'analyse de certains postes de travail



• Annexe 1 à l'article R4312-1

• Annexe 1 à l'article R4312-1

• Normes ISO et AFNOR relatives à l'Ergonomie et aux Critères ergonomiques sur l'espace de travail et l'aménagement des postes.



• Habilité IPRP depuis Mars 2006.

• Ergonome Européen certifié par le CREE

• Membre du Syndicat national des cabinets conseil en ergonomie.

Le point réglementaire

Nos ressources